

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un mai à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Michel BUXERAUD et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Hélène CÔME et Sandrine JOURNE.

Madame Liliane BAYANO donne pouvoir à Madame Catherine LANEN.

Étaient absents : MM. Laurent MEULENYSER et Jason REGNIER.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Il propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- tarif de l'étude scolaire

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'intégrer ce point à la fin de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2018

Après quelques précisions de forme, le compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Avenant n°3 convention de réservation de berceaux

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de l'autoriser à signer un avenant à la convention de réservation de berceaux auprès de LPCR (les Petits Chaperons Rouges). Le prix du berceau supplémentaire reste inchangé, à savoir 7 063,03€ /an. Actuellement, la commune réserve 13 berceaux. En septembre 2018, la commune sera réservataire de 16 berceaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Convention d'occupation de locaux pour le nouveau centre de loisirs

Monsieur le maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec l'association Les Chaperons Rouges (LPCR) pour définir les conditions et modalités de mise à disposition des locaux du nouveau centre de loisirs par la commune. La convention est signée pour 9 ans, renouvelable tous les 3 ans, et à titre gratuit, en compensation des travaux d'aménagement réalisés par LPCR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Avenant pour travaux supplémentaires – Réhabilitation JCT lots 2

Il s'agit d'autoriser le maire à signer un avenant au marché de réhabilitation d'une salle polyvalente et d'un self scolaire, pour travaux supplémentaires :

Lot 2 : gros œuvre – JDS : fourniture et pose d'un caniveau de récupération des eaux de pluies du parking : 2 438,00€ H.T, soit 2 925,60€ T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Demande de fonds de concours CCCY

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de solliciter une subvention de fonds de concours de la Communauté de communes dans le cadre du reste à financer du coût des travaux de réhabilitation d'une salle polyvalente et d'un self scolaire, en complément de la subvention initiale du Contrat Rural.

Le fonds de concours sollicité représente 76 687,54€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Demande d'agenda d'accessibilité pour l'annexe scolaire

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'annexe scolaire (qui devient une nouvelle salle de classe), il s'agit d'effectuer la démarche obligatoire d'agenda d'accessibilité pour ce local. Les travaux de mise en accessibilité concernent les sanitaires et une rampe d'accès extérieure au bâtiment.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Attribution du marché de travaux de la réhabilitation de l'annexe scolaire

Monsieur le maire explique qu'au vu de l'avis de la Commission d'Appel d'Offre (CAO), il s'agit d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation de l'annexe scolaire qui permettra à la 4^{ème} classe de s'installer à la rentrée de septembre 2018 dans ses nouveaux locaux.

Le marché est attribué à l'**entreprise JDS**, domiciliée 13 rue St Denis 92100 Boulogne Billancourt pour un montant de **74 944,18€ H.T**, soit **89 933,01€ T.T.C**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

8. tarifs de l'étude scolaire (point ajouté)

Monsieur le maire explique qu'il convient de réévaluer les tarifs de l'étude scolaire à compter du 1er septembre 2018, en raison de la nouvelle organisation périscolaire et de déterminer les modalités d'inscription et de fréquentation de l'étude scolaire.

Afin de « fidéliser » les élèves, sur demande des enseignants, il convient de décider que l'inscription est annuelle, en forfait 4 jours/semaine, ou en demi-forfait 2 jours fixes/semaine, sur planning.

Le tarif est calculé sur l'ensemble de l'année et annualisé sur les 10 mois de fonctionnement scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

9. Présentation du rapport annuel 2017 de la CNIM (usine d'incinération)

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 de la CNIM

TOUR DE TABLE :

Monsieur Daniel BOSSE informe les membres du conseil de la bonne avancée des travaux de la JCT. Le retard pris par la pose des gaines de ventilation est résorbé.

Monsieur Michel BUXERAUD demande s'il y a des prévisions quant aux modalités de compensation de la Taxe d'habitation.

Monsieur le maire dit que rien n'est parvenu en mairie mais que l'Etat semble s'être engagé auprès des maires à faire évoluer la compensation chaque année, en fonction du périmètre d'imposition.

Madame Hélène CÔME demande confirmation de l'annulation du prochain « ramassage nature propre » et propose qu'à l'automne, il soit organisé à Thiverval et Grignon, avec deux équipes en simultané.

Elle propose de réfléchir à un compost communal.

Elle demande si la traversée de la RD119, face à la Côte à Soulas, sera bien réalisée.

Monsieur le maire précise que des devis sont en cours et qu'il faudra ensuite soumettre le projet pour accord au Département qui a d'ores et déjà prévenu qu'il ne financera pas cette traversée.

Ces travaux ne pourront pas être réalisés dans le cadre de cette rentrée scolaire.

Elle souhaite savoir si le litige avec un habitant concernant l'armoire Très Haut Débit installé à Thiverval est réglé.

Monsieur le maire répond que l'avocat de cet habitant – à qui il a répondu suite à un courrier, n'a pas encore donné suite à la proposition faite par la mairie.

Madame Sandrine JOURNÉ demande des explications sur la suppression de l'aide aux cartes IMAGIN'R.

Monsieur le maire rappelle que cette explication a été donnée au dernier conseil dans le cadre du vote du budget primitif.

Il rappelle les conditions très difficiles dans lesquelles le budget a été conçu, diminué au dernier moment par la Direction des Finances Publiques des crédits qui doivent être rétrocédés à la commune par le SIPTG, syndicat d'eau potable de Thiverval-Grignon et Plaisir qui doit être dissous dans le cadre de la Loi.

A ce jour, nous sommes toujours en attente de cette dissolution que nous espérons avant la fin de l'année.

Il réaffirme que si ces crédits arrivent avant la fin de l'année, on pourra réfléchir à de nouvelles modalités d'aide aux transports scolaires et que le budget initial, avant l'obligation de réduction des recettes, prévoyait bien cet item budgétaire.

Monsieur le maire annonce qu'une réception sera organisée fin septembre/début octobre, pour l'accueil des nouveaux habitants, à Folleville.

Monsieur Bertrand VACHETTE demande où en sont les travaux du golf.

Monsieur le maire répond que les travaux sont prévus sur 6 ans et ont débuté en 2014 et doivent se poursuivre encore au moins 2 ans.

Monsieur Didier BRILLANT demande s'il est prévu un renfort de personnel pour le nouveau fonctionnement de l'école à la rentrée.

Madame Laurence VAUVERT précise qu'une enseignante est nommée sur l'ouverture de la 4^{ième} classe à Grignon, que le centre de loisirs matin et soir sera désormais géré par les Petits Chaperons Rouges et que le nouveau fonctionnement de la restauration scolaire sous forme de self-service pour les primaires améliorera la fluidité du service, alors que nous sommes déjà bien au-delà des normes. Il n'y a donc pas de personnel supplémentaire.

Elle annonce également que notre prestataire de restauration, la société EKILIBRE a été reconduit pour 3 ans, par la communauté de communes.

Madame Nadine GOHARD rappelle à tous que la fête du village aura lieu demain, samedi 2 juin 2018.

Sur proposition de **Madame Hélène CÔME**, et avis favorable des membres présents, il est décidé d'organiser prioritairement le conseil municipal le **jeudi**, à la place du vendredi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07
Prochain conseil municipal prévu le jeudi 21 juin 2018